

Présentation de votre organisation (4 à 5 lignes)

J'ai travaillé pour le centre de Santé Innuitsvik comme travailleuse sociale en famille enfance jeunesse, puis j'ai exercé au service Relations Autochtones d'Hydro-Québec comme Conseillère en Relations Autochtones.

Aujourd'hui j'exerce en tant que travailleuse sociale à Montréal, en pratique autonome, auprès de 2 cliniques privées.

Résumé de la contribution et sommaire des propositions

Résumé de la contribution (de 4 à 5 lignes)
Dans cette contribution aux États généraux du travail social au Québec, voici quatre propositions essentielles pour décoloniser les pratiques de travail social en territoires autochtones. Ces propositions incluent la reconnaissance des savoirs autochtones, une formation accrue des travailleurs sociaux, une participation active des communautés autochtones dans la prise de décision, et le développement de partenariats interculturels. En intégrant ces principes, nous pouvons contribuer à une meilleure compréhension mutuelle, à des interventions plus respectueuses, et à une véritable amélioration des conditions de vie des communautés autochtones au Québec.
J'ai basé ma proposition sur ce que j'ai pu observer et vivre durant mes 5 dernières années d'expériences auprès des communautés Inuit, puis Cree.

Sommaire des propositions	
PROPOSITION 1 :	Reconnaître les savoirs autochtones comme une ressource essentielle
PROPOSITION 2 :	Former les travailleurs sociaux à la sensibilité culturelle et à l'histoire autochtone
PROPOSITION 3 :	Impliquer les communautés autochtones dans la prise de décision
PROPOSITION 4 :	Développer des partenariats interculturels et interinstitutionnels

Introduction

Les États généraux du travail social au Québec représentent une opportunité cruciale en 2023 pour aborder la question fondamentale de la décolonisation des pratiques de travail social en territoires autochtones. Dans un contexte où la réconciliation et la justice sociale sont des objectifs clés, ces propositions suggèrent de remettre en question nos propres modèles conventionnels et d'explorer de nouvelles voies pour mieux répondre aux besoins des communautés autochtones. Cette contribution se penchera sur quatre propositions essentielles visant à décoloniser nos pratiques : la reconnaissance des savoirs autochtones, une formation adéquate des travailleurs sociaux, la participation active des communautés autochtones dans les décisions, et le renforcement des partenariats interculturels. Ces propositions, si mises en œuvre de manière rigoureuse, peuvent contribuer à une transformation positive et durable du travail social en territoires autochtones, favorisant ainsi une meilleure compréhension mutuelle et un engagement authentique envers la justice sociale.

Corps de la contribution

Les enjeux liés à la relation entre les travailleurs sociaux et les communautés autochtones sont complexes et anciens. Pourtant, la réflexion sur une remise en question de nos pratiques est plus que jamais d'actualité.

Proposition 1 : Reconnaître les savoirs autochtones comme une ressource essentielle

Reconnaître et valoriser les savoirs autochtones comme une ressource essentielle dans la pratique du travail social en territoires autochtones permettra une meilleure visibilité, compréhension et même inclusion de la réalité autochtone. Cela signifie créer des espaces de dialogue et de collaboration avec les communautés pour intégrer leurs perspectives, leurs traditions, et leurs méthodes de guérison dans nos approches de travail social, et ce, tout en respectant une approche de sécurisation culturelle. En favorisant la transmission et la préservation de ces savoirs, nous pouvons contribuer à une meilleure compréhension mutuelle et à des interventions plus respectueuses et adaptées, conjointement avec les communautés.

Les communautés autochtones possèdent des connaissances profondes sur leurs propres réalités et leurs propres besoins. En reconnaissant la valeur de ces connaissances, et en impliquant les membres des communautés dans ce processus, nous pouvons contribuer à des interventions plus respectueuses et plus efficaces.

Proposition 2 : Former les travailleurs sociaux à la sensibilité culturelle et à l'histoire autochtone

Une formation approfondie à la sensibilité culturelle et à l'histoire autochtone pourrait être intégrée de manière systématique dans la formation des travailleurs sociaux. Il est essentiel que les professionnels comprennent les enjeux historiques, sociaux et politiques qui ont façonné les réalités autochtones au Québec. Cela leur permettra d'adopter une approche plus éclairée et respectueuse dans leurs interactions avec les communautés autochtones, tout en évitant les stéréotypes et les préjugés, et de mieux cerner les enjeux qui se jouent entre l'appropriation et l'appréciation culturelle.

Proposition 3 : Impliquer les communautés autochtones dans la prise de décision

La remise en question des pratiques de travail social auprès des Premières Nations et Inuit implique également de redonner aux communautés autochtones un pouvoir décisionnel sur les services qui leur sont offerts. Nous pourrions établir des mécanismes de participation significative, où les membres des communautés sont consultés et impliqués dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes sociaux. Cela favorisera une appropriation locale des solutions et une meilleure adéquation avec les besoins réels des populations autochtones. Leur redonner un pouvoir décisionnel sur les services qui leur sont offerts nécessite la création de mécanismes de consultation et d'implication réels, afin que les solutions proposées soient véritablement adaptées aux besoins locaux.

Proposition 4 : Développer des partenariats interculturels et interinstitutionnels

L'intervention psychosociale en terres autochtones passe également par le développement de partenariats interculturels et interinstitutionnels solides. Les travailleurs sociaux doivent

collaborer étroitement avec les organismes autochtones, les gouvernements locaux, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs clés. Cette coopération favorisera la mise en place d'initiatives concertées visant à améliorer les conditions de vie des communautés autochtones et à remédier aux injustices historiques.

Cette quatrième proposition souligne l'importance de travailler ensemble. Un changement dans les pratiques de travail social ne peut se faire de manière isolée. Il est essentiel de collaborer avec les organismes autochtones, les gouvernements locaux et d'autres acteurs pour mettre en place des initiatives concertées.

Conclusion

En conclusion, la décolonisation des pratiques de travail social en territoires autochtones est une nécessité morale et éthique. Elle passe par la reconnaissance des savoirs autochtones, la formation des travailleurs sociaux, la participation des communautés autochtones et le développement de partenariats, tout en adoptant une approche culturellement sécuritaire. Les États généraux du travail social au Québec doivent être l'occasion de réaffirmer notre engagement envers ces principes et de mettre en place des actions concrètes pour transformer nos pratiques en profondeur. Ainsi, nous pourrions contribuer à une véritable justice sociale et à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones.